



RD 104 - 07260 ROSIÈRES

Email : piscine.loisirs@free.fr

Internet : piscine.loisirs.free.fr

Tel / Free-box : 0 872 210 211

Tel / Fax : 04 75 36 02 75

Technologies des piscines enterrées

1. Piscines coques
2. Piscines en béton plein à coffrage perdu

1. Piscines coques :

Ces piscines sont composées d'une coque en résine traitée anti-corrosion avec revêtement gel coat et traitée anti-UV.

Après terrassement, la coque est posée sur un lit de gravier afin de répartir correctement la charge mécanique sur la structure.

Le groupe de filtration (pompe + filtre) est installé, puis les canalisations hydrauliques sont placées et raccordées avec les pièces à sceller (buses de refoulement et skimmers de la piscine inclus à la construction).

Le pourtour de la piscine est alors remblayé progressivement pendant le remplissage de la piscine.

Une petite ceinture de béton ferrailé est ensuite réalisée sur le périmètre de la piscine, cette ceinture est destinée recevoir les margelles qui sont ensuite fixées et jointées.

L'ensemble de la piscine est terminé en quelques jours.

Les coques présentent un large choix de formes libres ou rectangulaires, de tailles variées (de 5 m à 11 m), avec des profondeurs constantes (1.5 m ou 1.55m) ou en pente jusqu'à une profondeur de 2.0 mètres.

Les coques sont garanties 10 ans, le groupe de filtration est garanti 2 ans.

Ces piscines coques sont moins chères que les autres solutions (à taille comparable), principalement grâce à la rapidité d'exécution (une semaine environ pour une piscine moyenne, hors pose des margelles) qui économise de la main d'œuvre.



Modèle Cévenole 8.5 x 4 m

2. Piscine en béton plein à coffrage perdu : cette structure est constituée de panneaux polyester composite assemblés et mis de niveau au laser (montage simple), une ceinture supérieure solidaire des panneaux coffre le support de margelle.

Le fond de la piscine est ferrailé (treillis soudé), en disposant la ou les bondes de fond et leurs canalisations. Un ferrailage est également disposé dans les poteaux, avec reprises du ferrailage de la fosse.

Ces opérations de montage et ferrailage durent environ deux journées pour une piscine type de 8 x 4 m.

Les pièces à sceller (skimmers, buses de refoulement, prise balai) sont déjà montées dans les panneaux lors de la livraison (emplacements pré-déterminés lors de la commande), aucun montage particulier ne doit donc être réalisé sur cette structure.

Ensuite, l'ensemble fosse + panneaux + ceinture de margelles est coulé (camion toupie), la piscine sera donc un ensemble mono-bloc sans aucune reprise ni raccord, gage de solidité.

Un ragréage lissage de sol du fond est parfois nécessaire selon la qualité de finition du béton afin que les aspérités du béton ne blessent pas le liner. Par contre, la surface des panneaux et poteaux de coffrage étant parfaitement lisse, aucun enduit n'est nécessaire sur les parois.

Le haut des panneaux et poteaux sera équipé, dans la partie interne du support de margelle, des rails de fixations hung support de liner. En cas de pose de PVC armé, celui-ci sera fixé (rivets) sur le rebord de la margelle.

Les piscines en béton plein à coffrage perdu peuvent être réalisées par nos soins (formule prêt à plonger) ou livrées en kit. Le kit comprend également de groupe de filtration : pompe et filtre adaptés au volume de la piscine et aux pertes de charge dans les canalisations, un kit plomberie incluant toutes canalisations, pièces et raccords, vannes, etc ...

Après montage du groupe de filtration dans le local technique (ou sur une simple dalle), les canalisations peuvent être disposées entre les pièces à sceller et ce local technique.

Il suffit alors de remblayer de gravier le pourtour de la piscine et de poser les margelles.

Les cotes exactes de la piscine (et particulièrement celles de la fosse) doivent être relevées afin que le liner, compris dans le prix du kit, puisse être fabriqué sur mesure. Un feutre de protection est disposé sur les parois de la piscine. A réception, le liner peut être posé : un ou deux aspirateurs seront nécessaires, et le liner se pose pendant le remplissage de la piscine.

Les garanties sont de 10 ans pour les éléments de la structure, 10 ans dégressifs pour le liner, 2 ans pour le groupe de filtration, et 1 an pour tous les autres composants.

Concernant le local technique : ce local abrite le groupe de filtration (pompe, filtre et canalisations), il doit disposer d'une surface d'au moins 2 m² pour recevoir ce groupe, et être pourvu d'une alimentation électrique monophasée 230 V protégée (différentiel 30 mA). Le local doit se trouver au maximum à 5 mètres du corps de la piscine, si possible du côté de l'escalier (refoulement).

En l'absence de local technique existant (ou d'une petite surface disponible dans une cave ou un garage), une simple dalle de béton est suffisante pour l'installation (elle peut être recouverte ultérieurement d'un bâti), ou bien nous pouvons proposer un local technique (coffre polyester) qui peut être enterré à proximité de la piscine (prévoir néanmoins l'adduction électrique).

Le local technique peut être ultérieurement intégré à un abri (genre abri de jardin) ou à une pool-house, mais il faut noter que, au delà de 20 m² de surface, toute construction impose un permis de construire.

Autres points :

- Une piscine ne nécessite pas de permis de construire, mais une simple déclaration préalable de travaux à effectuer auprès de la mairie par le client,
- Déclaration de la création de piscine à effectuer auprès de l'assurance multirisque.



Piscine privée 9 x 4 m en béton plein



Piscine publique 13.5 x 6 m en béton plein